



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

PRET FIDA N° 2000004133

DON FIDA N° 2000004134

DON FIDA N° 2000004907

**Addendum au Dossier d'Appel d'Offres international N° DNCMP/02/F/2025-2026
pour la fourniture de cent cinquante (150) bovins pur-sang**

Le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural, sous tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, porte à la connaissance des acquéreurs du dossier d'appel d'offres susmentionné qu'une clarification et une modification des spécifications techniques (le formulaire SR3) ont été apportées comme suit :

1. Récapitulatif des spécifications techniques initiales des animaux à livrer et autres conditions techniques du marché :

Le Fournisseur sera tenu de livrer 132 génisses gestantes de race pure Jersey, Montbéliard, Blanc Bleu Belge et Frisonne issues d'une matrice de la race indigène du pays d'origine des animaux, pesant entre 300-450 kg, âgées de 18 à 24 mois avec une gestation d'au moins 3 mois.

L'attributaire du marché sera tenu également de livrer 18 taurillons de race pure Frisonne, Jersey, Montbéliard et Blanc Bleu Belge qui n'ont pas de lien parental avec les génisses de même race (de lignées différentes) même s'ils sont de même race, pesant entre 180-250 kg. Ils doivent être âgés de 10 à 12 mois. La robe pourra être pie rouge ou pie noire pour la race frisonne.

Tous les animaux devront :

- Être indemnes de maladies infecto-contagieuses à déclaration obligatoire (brucellose, tuberculose, péripneumonie contagieuse bovine, fièvre de la Vallée du Rift, fièvre aphteuse, dermatose nodulaire, etc.) ;
- Être indemnes de tares héréditaires ou congénitales (malformation du squelette, perte du poil, exophtalmie, atrophie vulvaire, mamelles incomplètes, cécité, croissance excessive des onglons, troubles de coordination des mouvements, etc.) ;
- Être accompagnés d'un certificat sanitaire délivré par le service compétent et habilité du Gouvernement du pays d'origine.

Récapitulatif des spécifications techniques clarifiées et modifiées des animaux à livrer et autres conditions techniques du marché :

Le Fournisseur sera tenu de livrer :

- ✓ 130 génisses gestantes de race pure Jersey (Poids Vif de 300-370 kg) de Montbéliard (Poids Vif de 00-470 kg), Blanc Bleu Belge (Poids Vif de 500-650 kg) et Frisonne (Poids Vif de 400-470 kg) issues d'une matrice de la race indigène du pays d'origine des animaux, âgées de 18 à 24 mois avec une gestation d'au moins 3 mois ; de 4000 paillettes de mêmes races que les génisses de race objet du présent marché avec motilité individuelle supérieure à 70% et dont les taureaux producteurs n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses et taurillons faisant objet de ce dossier d'appel d'offres repart en 5 lots pour chaque race correspondante à 5 taureaux différents (200 paillettes par taureaux). Les taureaux en question doivent être inscrits aux livres généalogiques de la race considérée et issus de parents et grands-parents inscrits aux livres généalogiques de la même race certifiés par le pedigree délivré par les services compétents du pays d'origine.
- ✓ 20 taurillons de race pure Frisonne (Poids Vif de 350-420 kg), Jersey (Poids Vif de 280 à 330 kg), Montbéliard (Poids Vif de 300-400 kg), et Blanc Bleu Belge (Poids Vif de 350 à 450 kg) qui n'ont pas de lien parental avec les génisses de même race (de lignées différentes) même s'ils sont de même race. Ils doivent être âgés de 10 à 12 mois. La robe pourra être pie rouge ou pie noire pour la race frisonne.

Tous les animaux devront :

- Être indemnes de maladies infecto-contagieuses à déclaration obligatoire (brucellose, tuberculose, péripneumonie contagieuse bovine, fièvre de la Vallée du Rift, fièvre aphteuse, dermatose nodulaire, etc.) ;
- Être indemnes de tares héréditaires ou congénitales (malformation du squelette, perte du poil, exophtalmie, atrophie vulvaire, mamelles incomplètes, cécité, croissance excessive des onglons, troubles de coordination des mouvements, etc.) ;
- Être accompagnés d'un certificat sanitaire délivré par le service compétent et habilité du Gouvernement du pays d'origine.

2. La fourniture des biens et services connexes devra être conforme aux normes et spécifications techniques ci-après :

	Caractéristiques initiales	Caractéristiques des bovins souhaitées suivant le présent addendum
5 Taurillons de race pure Frisonne	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 5 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 5 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur

	les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 7000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 250 kg; taurillons qui n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses faisant objet de ce dossier d'appel d'offres et être âgés de 10 à 12 mois avec un certificat sanitaire en cours de validité.	les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 7000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 250 kg; taurillons qui n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses faisant objet de ce dossier d'appel d'offres et être âgés de 10 à 12 mois avec <u>un Poids Vif de 350-420 kg</u> et un certificat sanitaire en cours de validité.
5. Taurillons de race pure Jersey	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 5 ; générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 4500 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 200 kg, taurillons qui n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses faisant objet de ce dossier d'appel d'offres et être âgés de 10 à 12 mois avec un certificat sanitaire en cours de validité.	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 5 ; générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 4500 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 200 kg, taurillons qui n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses faisant objet de ce dossier d'appel d'offres et être âgés de 10 à 12 mois avec <u>un Poids Vif de 280 à 330 kg</u> un certificat sanitaire en cours de validité.
5 Taurillons de race pure Montbéliarde	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 5 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 6000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 230 kg, ; taurillons qui n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses faisant objet de ce dossier d'appel d'offres et être âgés de 10 à 12 mois pour deux et	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 5 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 6000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 230 kg, ; taurillons qui n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses faisant objet de ce dossier d'appel d'offres et être âgés de 10 à 12 mois, un Poids Vif de 300 à 400 kg un avec un certificat sanitaire en cours de validité.

	30 mois pour un avec un certificat sanitaire en cours de validité.	
5 Taurillons de race Blanc Bleu Belge	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 5 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 4000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 150 kg,; taurillons qui n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses faisant objet de ce dossier d'appel d'offres et être âgés de 10 à 12 mois et un certificat sanitaire en cours de validité.	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 5 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 4000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 150 kg,; taurillons qui n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses faisant objet de ce dossier d'appel d'offres et être âgés de 10 à 12 mois avec un Poids Vif de 350 à 450 kg et un certificat sanitaire en cours de validité.
50 Génisse gestante de race pure Frisonne	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 3 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 7000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 250 kg et être âgées de 18 à 24 mois avec une gestation d'au moins 3 mois et un certificat sanitaire en cours de Validité et de 1000 paillettes de mêmes races que les génisses avec motilité individuelle supérieure à 70% et dont les taureaux producteurs doivent être inscrits aux livres généalogiques de la race considérée et issus de parents et grands-parents inscrits aux livres généalogiques de la même race certifiés par le pedigree délivré par les services compétents du pays d'origine.	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 3 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 7000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 250 kg , être âgées de 18 à 24 mois, <u>un Poids Vif de 400-470 kg</u> avec une gestation d'au moins 3 mois, un certificat sanitaire en cours de validité et de 1000 paillettes de mêmes races que les génisses avec motilité individuelle supérieure à 70% et dont les taureaux <u>producteurs n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses et taurillons faisant objet de ce dossier d'appel d'offres</u> et doivent être inscrits aux livres généalogiques de la race considérée et issus de parents et grands-parents inscrits aux livres généalogiques de la même race

		certifiés par le pedigree délivré par les services compétents du pays d'origine.
30 Génisse gestante de race pure Jersey	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 3 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 4500 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 200 kg, et être âgées de 18 à 24 mois avec une gestation d'au moins 3 mois et un certificat sanitaire en cours de Validité et de 1000 paillettes de mêmes races que les génisses avec motilité individuelle supérieure à 70% et dont les taureaux producteurs doivent être inscrits aux livres généalogiques de la race considérée et issus de parents et grands-parents inscrits aux livres généalogiques de la même race certifiés par le pedigree délivré par les services compétents.	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 3 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à <u>5000 kg</u> pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 200 kg, et être âgées de 18 à 24 mois , <u>un Poids Vif de 300-370 kg</u> avec une gestation d'au moins 3 mois, un certificat sanitaire en cours de Validité et de 1000 paillettes de mêmes races que les génisses avec motilité individuelle supérieure à 70% et dont les taureaux producteurs <u>n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses et taurillons faisant objet de ce dossier d'appel d'offres</u> et doivent être inscrits aux livres généalogiques de la race considérée et issus de parents et grands-parents inscrits aux livres généalogiques de la même race certifiés par le pedigree délivré par les services compétents.
30 Génisse gestante de race pure Montbéliarde	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 3 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 4500 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 200 kg, et être âgées de 18 à 24 mois avec une gestation d'au moins 3 mois et un certificat sanitaire en cours de Validité et de 1000 paillettes de mêmes races	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 3 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 6000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 230 kg, et être âgées de 18 à 24 mois, <u>un Poids Vif de 400-470 kg</u> avec une gestation d'au moins 3 mois et un certificat sanitaire en cours de validité et de 1000

	que les génisses avec motilité individuelle supérieure à 70% et dont les taureaux producteurs doivent être inscrits aux livres généalogiques de la race considérée et issus de parents et grands-parents inscrits aux livres généalogiques de la même race certifiés par le pedigree délivré par les services compétents du pays d'origine.	paillettes de mêmes races que les génisses avec motilité individuelle supérieure à 70% et dont les taureaux producteurs <u>n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses et taurillons faisant objet de ce dossier d'appel d'offres</u> et doivent être inscrits aux livres généalogiques de la race considérée et issus de parents et grands-parents inscrits aux livres généalogiques de la même race certifiés par le pedigree délivré par les services compétents du pays d'origine.
20 Génisse gestante de race Blanc Bleu Belge	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 3 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 4000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 150 kg et être âgées de 18 à 24 mois avec une gestation d'au moins 3 mois et un certificat sanitaire en cours de Validité et de 1000 paillettes de mêmes races que les génisses avec motilité individuelle supérieure à 70% et dont les taureaux producteurs doivent être inscrits aux livres généalogiques de la race considérée et issus de parents et grands-parents inscrits aux livres généalogiques de la même race certifiés par le pedigree délivré par les services compétents du pays d'origine.	Avoir un pedigree connu et HRD-BOOK établi sur au moins 3 générations avec des données précises sur les performances des parents et grands-parents notamment les performances du père pour la qualité des semences produites (certificat du spermogramme) et de la mère sur les quantités de lait produites qui ne doivent pas être inférieures à 4000 kg pendant une lactation standard de 305 jours et une quantité de matière grasse d'au moins 150 kg et être âgées de 18 à 24 mois, <u>un Poids Vif de 500-650 kg</u> avec une gestation d'au moins 3 mois et un certificat sanitaire en cours de Validité et de 1000 paillettes de mêmes races que les génisses avec motilité individuelle supérieure à 70% et dont les taureaux producteurs <u>n'ont pas de lien parental (de lignées différentes) avec les génisses et taurillons faisant objet de ce dossier d'appel d'offres</u> doivent être inscrits aux livres généalogiques de la race considérée et issus de parents et grands-parents inscrits aux livres généalogiques de la même race certifiés par le pedigree délivré par les services compétents du pays d'origine.

Note :

- Les bovins doivent provenir des fermes reconnues et certifiées comme productrices des lignées pures avec des documents à l'appui provenant des autorités compétentes des pays d'origine.
- Les bovins devront être accompagnés des certificats sanitaires délivrés par l'autorité vétérinaire des pays d'origine prouvant qu'ils sont exemptés des maladies suivantes : la fièvre aphteuse, la brucellose, la dermatose nodulaire, la fièvre de la Valley du Rift, la campylobacteriose bovine et la rhinotrachéite infectieuse bovine.
- Une preuve de déclaration zone indemne ou certificat de vaccination contre les maladies animales à vaccination obligatoire selon le pays d'origine conformément aux directives de l'OMSA devra également être fourni en indiquant le lot du vaccin utilisé et les dates de vaccination ;
- Tout animal qui développera une des maladies ci-haut citées pendant le délai reconnu scientifiquement comme période d'incubation de la maladie sera traité aux frais du fournisseur. En cas de mortalité suite à ces maladies dans les 7 premiers jours suivant la livraison, deux scénarios seront considérés :
 - ✓ En cas de mortalité comprise entre 1 et 5% pour chaque race et sexe considérés, l'acheteur procédera à la réception et au paiement des bovins restants ;
 - ✓ En cas de mortalité supérieure à 5% pour chaque race et sexe considérés, le fournisseur devra procéder à leurs remplacements endéans 60 jours calendaires.
- Le transport devra respecter les exigences réglementaires nationales et internationales applicables pour le transport des animaux.
- Selon le cas et la situation épidémiologique qui prévaut dans le pays d'origine, une période de quarantaine de 7 jours sera appliquée dans la ferme de destination. Toutefois, cette période pourra être prolongée en fonction de la situation épidémiologique du pays d'origine mais n'excèdera pas 21 jours.

SR5. INSPECTIONS ET TESTS

Il sera procédé aux inspections et tests ci-après : la morphologie, l'état zoosanitaire, l'âge, le poids et le test brucellique.

Les tests seront réalisés dans les fermes d'origine des bovins.

Les inspections et tests suivants seront réalisés :

- Des tests de laboratoire pour certifier l'absence de la fièvre aphteuse, la brucellose, la dermatose nodulaire, la fièvre de la Valley du Rift, la campylobacteriose bovine, la rhinotrachéite infectieuse bovine et test de motilité des semences bovines visées dans présent marché devront être prouvés par des certificats sanitaires délivrés par l'autorité vétérinaire des pays d'origine.
- Un certificat de vaccination contre les maladies animales à vaccination obligatoire selon le pays d'origine conformément aux directives de l'OMSA devra également être fourni en indiquant le lot du vaccin utilisé et les dates de vaccination ;



- NB. Les maladies pour lesquelles la zone d'origine des animaux est déclarée indemnes ne seront pas soumis aux analyses de laboratoire mais les vaccinations seront toujours exigées à l'arrivée au Burundi.

Les résultats des analyses et les certificats exigés serviront de base pour la réception des animaux.

Tout animal qui développera une des maladies ci-haut citées pendant le délai reconnu scientifiquement comme période d'incubation de la maladie sera traité aux frais du fournisseur. En cas de mortalité suite à ces maladies dans les 7 premiers jours suivant la livraison, deux scénarios seront considérés :

- ✓ En cas de mortalité comprise entre 1 et 5% pour chaque race et sexe considérés, l'acheteur procédera à la réception et au paiement des bovins restants ;
- ✓ En cas de mortalité supérieure à 5% pour chaque race et sexe considérés, le fournisseur devra procéder à leurs remplacements endéans 60 jours calendaires.

3 La date limite de dépôt des offres est prolongé de 20 jours calendaires, c'est-à-dire en date du 10/9 /2025 au lieu du 29 /8/2025. Le présent addendum fera objet de publication dans les canaux de publication où l'avis d'appel d'offres avait été publié.

Les autres dispositions du dossier d'appel d'offres initial restent inchangées.

LE COORDONNATEUR DU PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA

